

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 1^{er} mars 2010, à la salle Bonne Entente, à 20.00 heures, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Ginette Roger, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 18-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ginette Roger, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'Unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus soit à résolution pour dons ajouter Kin-ball, olobinière, club des Montagnards, et à rapports des comités site Web. A divers 2, 3 mars arpenteurs

Résolution numéro 19-2010
Adoption du procès verbal

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le procès verbal de février soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Nous rencontrons les jeunes et les parents du salon des jeunes qui ne veulent pas de la fermeture du salon ; ceux-ci nous expliquent l'importance de la garder ouverte car c'est un lieu de rencontre où il fait bon de se rencontrer et d'échanger et où ils se sentent chez-eux. Il en est de même pour les parents présents qui veulent la garder ouverte et on estime bien gros le travail de Samuel auprès des jeunes de 12 à 17 ans. Suite à cette présence des jeunes le conseil le laisse ouvert, pour l'instant, et monsieur le maire ira les rencontrer à toutes les semaines pour un temps indéterminé.

Résolution numéro 20-2010
Formation de la régie intermunicipale pour les matières recyclables

Attendu que l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette des matières recyclables, des déchets solides et des déchets solides volumineux s'est terminée le 31 décembre 2009 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre devait prendre l'administration de cette entente le 1^{er} janvier 2010 ;

Attendu que les municipalités parties à l'entente n'ont pas encore signé les documents de renouvellement de l'entente ;

Attendu que suite à une décision unanime, du mois de février 2010, les municipalités ont décidé de former une régie intermunicipale au lieu d'une entente relative à la fourniture de services ; Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Gilles continue de faire l'administration de l'entente, tant et aussi longtemps que la régie intermunicipale ou le renouvellement de l'entente, selon le cas, et signée par les municipalités, ne sera pas en vigueur ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre soit mandatée pour faire préparer les documents de la formation de la régie ;

Que monsieur Alain Bolduc, notaire, soit mandaté afin de rédiger les clauses de la régie intermunicipale, pour ensuite l'analyser au comité des 6 municipalités ;

Que le maire de la municipalité, responsable de l'administration soit nommé président de cette régie ou entente, pour la période acceptée entre les parties.

Résolution numéro 21-2010

Don fait au Kin-Ball

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité qu'un montant de 250\$ soit alloué au Kin-Ball car 5 jeunes de Saint-Sylvestre ont été choisis pour participer à un camp d'entraînement en Belgique en 2011. Maryse Lapointe se retire car son garçon 4est concerné dans cette demande.

Résolution numéro 22-2010

Don fait à olobinière

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité qu'un montant de 100\$ soit accordé pour Olobinière.

Résolution numéro 23-2010

Don fait au club des Montagnards

Il est proposé par Ginette Roger, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'un montant de 250\$ soit alloué au Club des Montagnards.

Résolution numéro 24-2010

Vente pour non paiement de taxes

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que l'on mette en vente pour non paiement de taxes les propriétaires qui n'auront pas payé les taxes de 2007 et 2008 en date du 19 mars 2010.

Avis de motion

Madame Ginette Roger, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection des routes 216 et du Moulin, à propos de la construction d'une partie des égouts sanitaires.

Pour l'accord avec la commission scolaire Beauce-Etchemin il est décidé que l'on est d'accord avec le 4000\$ environ qui sera donné par année jusqu'à concurrence de 80 000\$. Le 60 000\$ sera donné d'un bloc en chèque. Le prêt à la caisse Desjardins se fera de gré à gré et les locaux de la municipalité seront calculés à partir de 2010 jusqu'à 2030, pour la location sans frais tel qu'entendu au protocole de discussion.

Une lettre sera envoyée à Jonathan Lavallée, concernant la rue Létourneau afin de l'informer que les travaux ne sont pas encore acceptés par le ministère de l'Environnement donc pas encore dans les normes légalement.

Nous allons aux rapports des comités :

Biblio : prévoir une planche avec crochets à faire faire par monsieur Godin

Loisirs : rien de spécial

Matières résiduelles : rien de spécial, on s'informe à Saint-Gilles pour le renouvellement du contrat pour la récupération

Centre multifonctionnel : rien de spécial

Inspecteur municipal : on surveille les ruisseaux et les fossés suite aux dégels qui arrivent

MRC : rapport des interventions faites de 2003 à 2007

Salle municipale : rien de spécial

Pompiers : il faudra clôturer le lac chez Réjean Létourneau car on a constaté que des gens circulent sur la glace ce qui est dangereux

Développement local : rien de spécial

Salon des jeunes : nous les avons rencontré en début de réunion

Résolution numéro 25-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Ginette Roger que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1120 à 1162 inclusivement.

Résolution numéro 26-2010
Acceptation des travaux sur l'essence

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre entérine les travaux proposés dans la reddition des comptes en ce qui a trait à la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), pour les années 2005-2009.

La levée de l'assemblée est faite à 23.30 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 5 avril 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire